

## Legataire universel en heritage

-----  
Par andre

Bonjour,

Ma tante agée de 87 ans, habitant seule dans un appartement, a fait un testament en me nommant légataire universel. Elle a un porte-feuille important et je crois comprendre que l'état a sa mort me prendra 55% (scandaleux!), une femme qui ne s'est jamais mariée et s'est privée toute sa vie!

J'aimerais savoir s'il y a une possibilité de diminuer son patrimoine de son vivant, c'est à dire, a-t-elle le droit d'acheter une maison et de le mettre à mon nom?

Merci de bien vouloir me répondre.